

Collège électoral français
Circonscription électorale de LUXEMBOURG
Canton électoral de PALISEUL
Bureau principal de canton

ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES DU 13 JUIN 2010

Procès-verbal de réception des doubles des tableaux de dépouillement du canton électoral

I. Constitution et composition du bureau.-

Le bureau principal de canton réuni le 13/06/2010 à 15:42 dans le local situé à ... PALISEUL, est composé comme suit (le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).

Mme / M.GILSON François , Président ;
Mme / M.PIRON Florence , Assesseur ;
Mme / M.VAN ROMPU Eddy , Assesseur ;
Mme / M.BAISIR Nicolas , Assesseur ;
Mme / M. LEDECQ Johann , Assesseur ;
Mme / M.GIGOT Josette , Secrétaire ;

Ont siégé comme témoins :

Pour la liste: CDH : DEOM Etienne
 ECOLO : DETHIEGE Jean-Marie

Le bureau s'est constitué et les membres ont prêté aussitôt le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est fait mention au procès-verbal). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS :

II. Réception des tableaux de dépouillement.-

Numéros des bureaux	Heure de la réception définitive des doubles des tableaux du dépouillement	Observations (1)
Bureau 1	13/06/2010 17:25	
Bureau 2	13/06/2010 18:14	
Bureau 3	13/06/2010 16:41	
Bureau 4	13/06/2010 16:53	
Bureau 5	13/06/2010 18:41	
Bureau 6	13/06/2010 17:29	
Bureau 7	13/06/2010 17:19	
Bureau 8	13/06/2010 17:39	
Bureau 9	13/06/2010 18:03	

(1) - Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter

Le président de chacun des bureaux de dépouillement a remis le double du tableau dressé par son bureau au président du bureau principal de canton.

Après vérification et correction éventuelle, ce tableau est paraphé par ce dernier. Celui-ci a signé pour réception dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son président était porteur.

Le bureau principal de canton reprend par bureau de dépouillement sur un état récapitulatif (voir les annexes A pour la Chambre et B pour le Sénat) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des votes de liste, le total des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus (2).

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il désigne à cette fin communique au Ministre de l'Intérieur sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le total des bulletins déposés, le total des bulletins valables, le total des bulletins blancs et nuls ainsi que le chiffre électoral de chaque liste, tel qu'il est déterminé à l'article 166 du Code électoral, et le total des suffrages nominatifs qui sont obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant (Article 161, alinéa dix du Code électoral)(3).

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de circonscription électorale pour ce qui concerne l'élection de la Chambre des représentants et au président du bureau principal de province pour l'élection du Sénat qui en donnent réception, et au Ministre de l'Intérieur (Article 161, alinéa 11, du Code électoral).

Le président du bureau principal de canton met également une version papier de ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour la Chambre (annexe A) sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de la circonscription, qui en donne réception. La même procédure est suivie, avec un exemplaire papier de ce procès-verbal ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour le Sénat (annexe B) au président du bureau principal de province, qui en donne réception.

A PALISEUL, le 13/06/2010.

Le Secrétaire

Le Président,

Les assesseurs,

P.S. : LE PRESIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ELECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE DE TOUS LES BUREAUX ELECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ELECTIONS, AFIN D'EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE.

(2) - Dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, le bureau doit dresser l'état récapitulatif en double :

un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais (Sénat) et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français (Sénat) (Art. 156, § 2 et art. 161, alinéa 9 CE).

Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de BRUXELLES-CAPITALE de cette circonscription, un état récapitulatif est dressé en français (collège électoral français) et un autre est dressé en néerlandais (collège néerlandais). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de HAL-VILVORDE de cette circonscription, l'état récapitulatif est dressé en double exemplaire et exclusivement en néerlandais pour la Chambre et pour le Sénat.

- Vu que dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, il est impossible de déterminer à quel collège électoral appartiennent les bulletins blancs ou nuls, ceux-ci doivent être globalisés au niveau de l'ensemble du canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir annexe C à la présente formule).

(3) Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent les accords nécessaires en vue de la transmission digitale des résultats électoraux partiels et complets. Une note distincte à ce sujet est envoyée par le département.

Site web Elections du SPF Intérieur: www.elections.fgov.be

Circonscription électorale de : **LUXEMBOURG**Canton électoral de : **PALISEUL****ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 13 JUIN 2010**

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
Bureau 1	8, 13, 17	1.264	137	1.127
Bureau 2	1, 5, 18	1.244	116	1.128
Bureau 3	12, 19	1.066	101	965
Bureau 4	22, 16, 15	1.193	129	1.064
Bureau 5	2, 20	1.040	88	952
Bureau 6	6, 11	1.037	105	932
Bureau 7	4, 9, 14	1.228	120	1.108
Bureau 8	21, 10	1.119	99	1.020
Bureau 9	3, 7, 23	1.143	98	1.045
Total pour le canton		10.334	993	9.341

Check sum : 75593

LISTE 5 - PS					Check sum : 44855	
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL	
Bureau 1	124	71	116	56	367	
Bureau 2	123	50	117	32	322	
Bureau 3	97	39	98	44	278	
Bureau 4	80	56	112	38	286	
Bureau 5	85	50	96	40	271	
Bureau 6	126	67	102	31	326	
Bureau 7	113	47	124	45	329	
Bureau 8	108	49	117	56	330	
Bureau 9	72	26	79	44	221	
	928	455	961	386	2.730	

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 2.730 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 5 - PS)

LISTE 5 - PS										
Nombre de suffrages nominatifs (J) attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous										2.678
	COURARD Philippe 1	BIORDI Véronique 2	DAVREUX Anne 3	STEIFER Francis 4						
Bureau 1	159	33	47	61						
Bureau 2	145	54	60	68						
Bureau 3	119	39	48	64						
Bureau 4	149	40	44	70						
Bureau 5	138	39	45	51						
Bureau 6	150	41	42	63						
Bureau 7	152	47	59	81						
Bureau 8	143	59	61	85						
Bureau 9	93	33	43	53						
	1.248	385	449	596						

LISTE 8 - CDH					Check sum : 67635
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	54	85	174	37	350
Bureau 2	64	91	174	48	377
Bureau 3	45	70	172	30	317
Bureau 4	49	79	144	31	303
Bureau 5	54	69	156	36	315
Bureau 6	35	85	102	14	236
Bureau 7	62	69	182	39	352
Bureau 8	42	66	139	27	274
Bureau 9	40	80	199	53	372
	445	694	1.442	315	2.896

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 2.896 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 8 - CDH)

LISTE 8 - CDH										<i>3.363</i>
Nombre de suffrages nominatifs (J) attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous										
	LUTGEN Benoît 1	PONCELET Isabelle 2	KIRSCH Christiane 3	BOUCHAT André 4						
Bureau 1	239	80	26	45						
Bureau 2	250	72	30	37						
Bureau 3	230	95	30	52						
Bureau 4	203	71	27	39						
Bureau 5	203	93	36	41						
Bureau 6	171	67	19	28						
Bureau 7	229	98	38	63						
Bureau 8	191	66	19	30						
Bureau 9	257	98	30	60						
	1.973	740	255	395						

LISTE 24 - WALLONIE D'ABORD					Check sum : 29200
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	15	2	0	1	18
Bureau 2	8	4	3	2	17
Bureau 3	9	2	1	2	14
Bureau 4	12	2	2	1	17
Bureau 5	4	1	0	0	5
Bureau 6	12	5	2	1	20
Bureau 7	11	3	3	2	19
Bureau 8	7	5	2	2	16
Bureau 9	9	1	2	0	12
	87	25	15	11	138

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 138 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 24 - WALLONIE D'ABORD)

LISTE 24 - WALLONIE D'ABORD											
Nombre de suffrages nominatifs (J) attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous											71
	LIGOT Pascal 1	GUISSARD Christelle 2	TROMPETTE Jean 3	LEVEQUE Mélicca 4							
Bureau 1	1	0	0	1							
Bureau 2	5	3	2	3							
Bureau 3	2	1	2	1							
Bureau 4	3	1	1	2							
Bureau 5	0	0	1	0							
Bureau 6	3	2	0	3							
Bureau 7	4	4	3	5							
Bureau 8	6	2	2	3							
Bureau 9	1	2	1	1							
	25	15	12	19							

